

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12/12/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 26/12/2014

**Délibération n° D-2014-601**

Divers bâtiments de la Ville de Niort -  
Avenants de prolongation de conventions de mise à disposition  
en vue d'un usage partagé d'équipements municipaux au profit  
de la Communauté d'Agglomération du Niortais

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO

**Excusés :**

Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romé CHARBONNEAU.

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Divers bâtiments de la Ville de Niort -  
Avenants de prolongation de conventions de mise à  
disposition en vue d'un usage partagé  
d'équipements municipaux au profit de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort met à disposition à usage partagé de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), pour l'exercice de ses compétences et ses besoins, une partie des bâtiments municipaux suivants :

- ancienne Mairie de Quartier de Sainte-Pezenne - 2 rue Centrale à Niort : espaces à usage de bibliothèque / médiathèque de Sainte-Pezenne ;
- espace du Lambon - 2bis rue de la Passerelle à Niort : locaux à usage de bibliothèque / médiathèque de Souché ;
- maison de quartier de Saint-Florent - 189 avenue Saint-Jean d'Angély à Niort : pièces à usage de bibliothèque / médiathèque de Saint-Florent ;
- espace loisirs municipal de Cholette - rue de Cholette à Niort : local à usage de sanitaires à destination des chauffeurs de bus ;
- maison de quartier Grand Nord - ancienne école Jules Ferry - 2 rue Pluvialut à Niort : local de « mesure d'air » ;
- locaux professionnels résidence Angélique - 95 rue des Equarts à Niort : locaux partagés de la Médecine du travail.

Les conventions et avenants liant la Ville de Niort et la CAN pour un usage partagé de ces immeubles arrivent à échéance au 31 décembre 2014.

La Ville de Niort et la CAN travaillent depuis 2012 sur une refonte des règles de mise à disposition partagée pour chacun des immeubles concernés. Parallèlement, les redéploiements et mutualisations d'équipements et de personnels sont à l'étude. Dans ces conditions, et dans l'attente, il vous est proposé de proroger par avenants ces conventions.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux conventions entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY